

INSPECTION FORÊT

Poste : Atelier mécanique mobile	
Employé :	Secteur :
Propriétaire :	Machinerie :
Inspection réalisée par :	Date :

C : conforme, NC : non conforme, INT : intervention SST, AT : arrêt de travail immédiat

	1. EPI	C	NC	INT
1.1	Casque de sécurité			
1.2	Lunettes de sécurité			
1.3	Gants de sécurité			
1.4	Bottes de sécurité			AT
1.5	EPI soudure			AT
1.6	Autres EPI appropriés			
1.7				
1.8				
1.9				
1.10				
	2. Machinerie/Équipement	C	NC	INT
2.1	Ventilation compartiment isolé			
2.2	Étanchéité compartiment isolé			
2.3	Moteur : sortie extérieure en hauteur			
2.4	Étanchéité tuyaux d'échappement			
2.5	Mise à terre génératrice/soudeuse			
2.6	Système de chauffage			AT
2.7	Bonbonne gaz solidement fixée			
2.8	Chalumeau			
2.9	État des fils électriques des outils			
2.10	Touret d'établi			
2.11	Garde sur rectifieuse			
2.12	Ébarbage des ciseaux à froid			
2.13	Voies de circulation dans l'atelier			
2.14	Appareil de levage			
2.15	Lampe de secours			
2.16	Éclairage intérieur et extérieur			
2.17	Propreté et bon ordre			
2.18	SIMDUT			
2.19	TMD			
2.20	Ventilation de l'atelier			
2.21	Carburant à l'extérieur			AT
2.22	Trousse PSPS			
2.23	Rampe d'accès d'escalier			
2.24	Planche dorsale et civière, etc.			
2.25	Détecteur de monoxyde de carbone			
2.26	Registre des blessures			
2.27	Protocole d'évacuation			
2.28	Système de communication			
2.29	Batteries			
2.30				
2.31				
2.32				
2.33				
2.34				
2.35				
	3. SOPFEU	C	NC	INT
3.1	Système d'extinction (2 X 9 kg)			
3.2	Réservoirs de carburant /fuites			
3.3	Absence de matière inflammable dans section génératrice			AT
3.4				

	4. Méthodes de travail	C	NC	INT
4.1	Vérification sécurité quotidienne			
4.2	Respect des 3 points d'appui			
4.3	Surveillance travailleur seul			AT
4.4				
4.5				
4.6				
4.7				
4.8				
4.9				
4.10				
4.11				
4.12				
4.13				
4.14				
4.15				
4.16				
4.17				
4.18				
4.19				
4.20				
4.21				
4.22				
4.23				
4.24				
4.25				
4.26				
4.27				
4.28				
4.29				
4.30				
4.31				
	5. Zones de danger	C	NC	INT
5.1	Zone de danger des machines			AT
5.2	Procédure d'approche machine			
5.3				
5.4				
5.5				
5.6				
5.7				
	6. Entretien et réparation	C	NC	INT
6.1	Arrêt du moteur			AT
6.2	Instructions de travail			
6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies			AT
6.4	Blocages mécaniques			
6.5				
6.6				
6.7				
	7. Environnement	C	NC	INT
7.1	Respect des normes du RADF			
7.2	Trousse de déversement			
7.3				

NC	Correctifs	Suivi		Correctif efficace		Commentaires
		Date	Responsable	Oui	Non	
Contremaître :		Date :		Resp. SST :		Date :

INSPECTION FORÊT

Poste : Atelier mécanique mobile

(CS : Consignes de sécurité en forêt – PRÉVIBOIS) (GRMF : Guide de réparation mécanique en forêt - CNESST) (NMSOPFEU : Normes minimales de la SOPFEU) (RADF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts) (RNMPSPS : Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins) (RSSTAF : Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier) (RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail) (RTMD : Règlement sur le transport des marchandises dangereuses)

1. EPI		2.20	Ventilation de l'atelier : entrée d'air de 100cm ² et sortie 3 changements/h ou 50L/sec – GRMF p.15
1.1	Casque de sécurité en tout temps – RSSTAF art.44	2.21	GRMF p.15
1.2	Lunettes de sécurité lorsque requis RSSTAF art.45	2.22	Trousse PSPS intermédiaire, GRMF p.18 + RSSTAF art.8 + RNMPSPS art.4 + CSA Z1220
1.3	Gants lorsque requis (manipulation des dents ou de la chaîne) – RSST art.345	2.23	Escalier de 550mm de large avec 2 garde-corps GRMF p.18 + RSST art.22
1.4	Bottes de sécurité avec semelle antidérapante RSSTAF art.46	2.24	Planche dorsale avec courroies, civière, collet cervical et couverture si requis – RSSTAF art. 8
1.5	EPI pour soudure : gants, verres teintés, tabliers, etc. RSST art.345	2.25	Détecteur de CO à piles ou électrique – GRMF p.16
1.6	Dossard à bandes réfléchissantes lorsque requis – CS	2.26	Sur les lieux de travail – RSSTAF art.8
2. Machinerie/Équipement		2.27	Protocole d'évacuation et de transport des blessés en forêt – RSSTAF art.8
2.1	Ventilation du compartiment isolé : 2 trappes de 900cm ² situées 1 en bas, 1 en haut, face à face – GRMF p.16	2.28	Système de communication si requis – CS
2.2	Cloison étanche pour isoler les moteurs – GRMF p.15	2.29	Entreposage, charge et survoltage des batteries avec méthode sécuritaire – GRMF p.54-57
2.3	Moteurs, sorties des tuyaux d'échappement par le côté et en hauteur – GRMF p.16	3. SOPFEU	
2.4	Attention : tuyaux flexibles pas tous étanches en fonction des modèles – CS	3.1	Système d'extinction (2 x 9kg), 1 compartiment moteur et 1 atelier – GRMF p.18 + NMSOPFEU
2.5	Génératrice et soudeuse mises à la terre au bâti du camion ou de la remorque + bâti mise à la terre par une plaque métallique de 600 mm x 600 mm x 6 mm GRMF p.18	3.2	Réservoirs de carburant/fuites – CS
2.6	Système de chauffage muni d'une cheminée extérieure. Utilisation d'un appareil de chauffage à flamme nue interdite – GRMF p.16 + RSST art.113	3.3	Absence matière inflammable dans section génératrice – CS
2.7	Bonbonne de gaz debout, solidement fixée et capuchon pour le transport – GRMF p.42	4. Méthodes de travail	
2.8	Ligne d'alimentation munie des dispositifs anti-retour de gaz et de flamme au chalumeau GRMF p.44 + RSST art.319	4.1	Application des vérifications de sécurité quotidiennes RSSTAF art.12
2.9	Fils électriques en bon état, outils avec gardes GRMF p.18, p.25 à 28 + RSST art.227 à 242	4.2	Utilisation 3 points d'appui et face à la machine – CS
2.10	Touret avec dispositifs de sécurité et ajustement du porte-outil à 3mm – GRMF p.46 à 51 + RSST art.197 à 206	4.3	Application du protocole de surveillance du travailleur seul et isolé (1 visite ou communication par demi-journée de travail) – RSSTAF art.7
2.11	Rectifieuses munies de leur carter (gardes) GRMF p.27-28 et p.51	5. Zones de danger	
2.12	Ciseaux à froid en forme de champignon à la tête doivent être ébarbés – GRMF p.20 + RSST art.233	5.1	Respect de la zone de danger spécifique à chacune des machines – RSSTAF art.26
2.13	Voies de circulation adhérentes et non encombrées GRMF p.15	5.2	Application de la procédure d'approche des machines par communication radio et/ou signaux manuels – CS
2.14	Indication de capacité sur les appareils de levage GRMF p.29 à 38 + RSST art.245 à 249	6. Entretien et réparation	
2.15	Présence de lampe de secours – CS	6.1	Arrêt du moteur et clés dans les poches RSSTAF art.12 + RSST art. 272
2.16	Éclairage intérieur et extérieur adéquat et fonctionnel GRMF p.12	6.2	Instructions de travail (manuels fabricants) RSST art. 272 RSSTAF art. 12
2.17	Propreté et bon ordre – GRMF p.15	6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies RSST art. 195 à 207
2.18	Fiches de données de sécurité et étiquetage des produits. Entreposage sécuritaire – RSST art.70 à 100 + GRMF p.69 à 80	6.4	Blocages mécaniques efficaces – RSSTAF art.42 + GRMF p.38-39
2.19	TMD réservoirs avec indication de danger, cartes TMD lorsque requis, document d'expédition – RTMD	7. Environnement	
		7.1	Respect des normes du RADF et document ISO
		7.2	Présence d'une trousse en cas de déversement – ISO